

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 janvier 2022

Extrait du Procès-verbal

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation : 18.01.2022

Secrétaire de séance : Monin Isabelle

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle communale de Boz sous la présidence de Monsieur GIRAUD Alain, Maire.

Présents :

:

GIRAUD Alain

BOYAT Dominique

MONIN Isabelle

RIGET Christian

PEULET Denis

BESSARD Sébastien

PEDEUX Patrick

THEVENARD Nathalie

GUICHARD Coralie

RALLIER Richard

MARTIN Élise

MONIN Alain

PERRONE Thierry

BURAVAND Méline

GIRAUD Guillaume

L'assemblée se réunit ce jour en la salle communale en raison des distanciations sociales à tenir liées à la COVID 19.

APPROBATION DERNIER COMPTE RENDU

Le compte-rendu de la séance du 23 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

TAXE AMENAGEMENT – RENCONTRE CCBS

M. Guy BILLOUDET, Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône, M. Damien PERRET Conseiller aux Décideurs Locaux et Mme Fabienne MICHEL, Directrice générale des services à la Communauté de Communes Bresse et Saône interviennent afin de débattre sur la réversion de la Taxe d'aménagement perçue par la commune à la Communauté de Communes Bresse et Saône dans le cadre d'implantations d'entreprises au sein de la zone Actiparc.

Le sujet sera soumis au vote lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2021

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que depuis le vote du budget primitif, le 13 avril 2021, certains mouvements de crédits s'avèrent nécessaires. Il convient d'augmenter les crédits (100 €) à l'article 1641 et de diminuer les crédits (100 €) à l'article 2158.

Sur quoi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative telle que sus citée.

AUTORISATION MANDATEMENT AVANT BP 2022 BUDGETS PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

SUR QUOI, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2022 et jusqu'au vote du prochain budget.

DEMANDE DE SUBVENTION AU SDIS

En raison d'une information manquante, le sujet est ajourné.

DEGREVEMENT DE LA TAXE FONCIERE

Monsieur le Maire indique que le Trésor Public nous a adressé un chèque de remboursement correspondant au dégrèvement de taxe foncière 2021, le ministère de l'Agriculture ayant reconnu le caractère de calamité agricole suite à la sécheresse de l'été 2021.

Ce dégrèvement concerne plusieurs parcelles propriétés de la commune louées à des agriculteurs. Il convient donc de leur rembourser ce dégrèvement au prorata des surfaces louées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A 14 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION,

- ❖ **ACCEPTÉ** de procéder à l'encaissement du chèque correspondant au dégrèvement de taxe foncière
- ❖ **DECIDE** de rembourser les sommes selon le détail ci-dessus.

PARTICIPATION CITOYENNE – SIGNATURE CONVENTION

M. le Maire informe l'assemblée, que la convention permettant à la commune d'officialiser son adhésion au dispositif « participation citoyenne » a été signée mardi 25 janvier 2022.

COMMANDE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Au vu de l'adhésion de la commune au dispositif « participation citoyenne », trois panneaux seront achetés.

SECURITE RUE DE LA MORTELLE / ROUTE DES LOYONS

Installation d'un « Cédez le passage » pour les véhicules arrivant de la route des Loyons. Un marquage au sol sera également apposé.

QUESTIONS DIVERSES

Commission Bâtiment CCBS : M. BESSARD Sébastien remplace M. PEULET Denis au sein de la commission Bâtiments de CCBS.

Aménagement trottoir route de l'Etang : il est dommage que les matériaux nécessaires au bon déroulement des travaux soient entreposés sur le terrain stabilisé.

Peupliers: la commission Bois est chargée de trouver une tarière pour effectuer à la plantation des futurs peupliers.

Fleurissement : le comité de Fleurissement demande qu'une ligne budgétaire soit prévue au budget 2022 pour l'achat des fournitures d'illumination.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 22 février 2022 à 20h00.
L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 21h40.

Affiché le 31 janvier 2022